

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 9–10 février 2015

PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 7 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2015/7-B/4

14 janvier 2015
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT – KENYA 200736

Transition d'activités de secours à des activités de renforcement de la résilience dans les zones arides et semi-arides

| | |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Nombre de bénéficiaires | 1,3 million (au maximum par an) |
| Durée du projet | 3 ans (1 ^{er} mai 2015–30 avril 2018) |
| Marqueur de l'égalité hommes-femmes* | 2a |
| Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM | 204 461 tonnes |
| Coût (dollars É.-U.) | |
| Produits alimentaires et coûts connexes | 197 172 957 |
| Espèces et coûts connexes | 81 701 489 |
| Développement et augmentation des capacités | 961 902 |
| Coût total pour le PAM | 343 492 548 |

* <https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/gm-overview-fr.pdf>

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice régionale, Mme V. Guarnieri courriel: valerie.guarnieri@wfp.org
Bureau régional de
Nairobi:

Directeur de pays: M. R. Sibanda courriel: ronald.sibanda@wfp.org

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

RÉSUMÉ

L'insécurité alimentaire est un problème persistant au Kenya. Elle a pour principaux facteurs les chocs météorologiques, les prix élevés des produits alimentaires et du carburant, les conflits liés aux ressources et les maladies qui touchent les cultures et le bétail. Les zones arides et semi-arides sont fortement exposées à des risques de sécheresse extrême, phénomène qui a de graves répercussions compte tenu de leur faible capacité d'adaptation. Dans ces régions, les moyens d'existence, la nutrition et la santé demeurent précaires.

La présente intervention prolongée de secours et de redressement appuiera une évolution fondamentale des politiques au Kenya. Le pays ayant accédé au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, le Gouvernement va probablement s'engager plus résolument dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, et le transfert de nombreuses fonctions centrales aux nouvelles administrations des comtés devrait accentuer l'obligation redditionnelle. Néanmoins, il faudra un certain temps avant que les nouvelles structures soient pleinement en mesure de prévenir les situations d'urgence alimentaire et d'y faire face.

L'intervention est axée sur: i) l'harmonisation des activités de secours et d'appui à la nutrition avec les filets de sécurité que le Gouvernement est en train de mettre en place, et qui prévoient des interventions nutritionnelles; ii) le renforcement de la capacité des administrations des comtés à fournir une assistance en cas d'urgence; et iii) la consolidation des partenariats pour accroître la résilience et la durabilité et préparer le transfert des responsabilités.

Le nombre de personnes bénéficiant des distributions générales de vivres du PAM devrait connaître un net recul. Les ménages les plus durement touchés par l'insécurité alimentaire seront progressivement pris en charge dans le cadre d'activités visant à renforcer la résilience, plutôt que dans celui de distributions générales de vivres. Grâce à des partenariats noués avec le Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, la Banque mondiale et d'autres acteurs, le PAM commencera également à cesser d'appuyer certains bénéficiaires d'activités liées au renforcement de la résilience. Pour ce qui est des secours et de la résilience, le PAM transposera les transferts monétaires à plus grande échelle en tenant compte des évaluations des marchés, des préférences des bénéficiaires et des pouvoirs publics, ainsi que du degré d'engagement des donateurs.

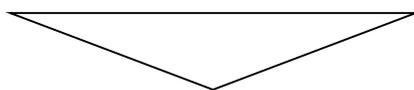
La stratégie vient compléter le programme de pays du PAM, qui met l'accent sur le développement des capacités. Elle a été établie sur la base des consultations menées avec les bénéficiaires et les communautés, les partenaires coopérants, des agents publics à tous les niveaux du Gouvernement, les partenaires de développement et les donateurs. Elle s'appuie également sur les éléments qui témoignent du potentiel de transformation qu'ont les activités axées sur le renforcement de la résilience, de la pertinence des transferts monétaires, de la nécessité de développer les capacités ainsi que du bien-fondé et de l'opportunité de procéder au changement d'activités et au transfert des responsabilités.

Plus précisément, l'intervention prolongée de secours et de redressement 200736 vise à:

- sauver des vies et préserver les moyens d'existence dans les situations d'urgence;
- réduire les risques et mettre les personnes, les communautés et les comtés à même de couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels; et
- réduire la dénutrition et rompre le cycle intergénérationnel de la faim.

Les activités de développement des capacités seront axées sur la préparation, l'alerte rapide, la planification fondée sur les moyens d'existence et la gestion et la budgétisation de la supplémentation alimentaire. L'intervention est conforme aux Objectifs stratégiques 1, 3 et 4 du PAM et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour le Kenya (2014–2018).

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil approuve l'intervention prolongée de secours et de redressement Kenya 200736, "Rapprochement entre activités de secours et renforcement de la résilience dans les zones arides et semi-arides" (WFP/EB.1/2015/7-B/4), qui est proposée.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

ANALYSE DE LA SITUATION

Contexte

1. En 2014, la Banque mondiale a revu le classement de l'économie du Kenya, et celui-ci fait désormais partie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure¹. Il est toutefois aussi un pays à déficit vivrier, qui se place au 147^{ème} rang sur 187 pays selon l'indice de développement humain de 2014, et au 122^{ème} rang du classement de l'indice des inégalités de genre². Sa population a augmenté de 38 pour cent en deux décennies, et atteignait 44 millions d'habitants en 2013². Malgré une croissance économique de 4,8 pour cent au fil des dix dernières années³, la pauvreté et les inégalités de revenu demeurent importantes; 47 pour cent des Kenyans vivent en dessous du seuil de pauvreté³. La pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont particulièrement graves dans les zones arides et semi-arides; les conditions les plus difficiles sont celles qui existent dans les zones arides du nord, où éclatent souvent des conflits localisés. Les comtés arides et semi-arides représentent 80 pour cent de la superficie du Kenya et comprennent 18 des 20 comtés les plus pauvres du pays; ils abritent un tiers de la population et 70 pour cent du cheptel⁴.
2. Les femmes représentent 80 pour cent de la main-d'œuvre agricole et gèrent 40 pour cent des petites exploitations, mais elles ne possèdent que 1 pour cent des terres agricoles et reçoivent seulement 10 pour cent des crédits accordés⁵. Le nombre de ménages dirigés par une femme dans les zones arides et semi-arides est en hausse en raison des divorces et de la pandémie de VIH⁶; à Garissa, par exemple, 40 pour cent des ménages sont dirigés par une femme.
3. D'après le document-cadre "Vision 2030" et le deuxième Plan à moyen terme (2013–2017) du Kenya, les comtés des zones arides et semi-arides sont la nouvelle frontière à conquérir sur la voie de la transformation de l'économie du pays et du développement social. La Constitution de 2010: i) garantit les droits sociaux et économiques des groupes marginalisés; ii) reconnaît le droit à l'alimentation et le droit de vivre à l'abri de la faim; et iii) transfère à 47 comtés nouvellement créés des pouvoirs considérables, y compris en matière d'intervention d'urgence, de gestion des risques de catastrophe, d'agriculture et de santé.

Situation sur le plan de la sécurité alimentaire et de la nutrition

4. En raison des conditions météorologiques plus imprévisibles et plus difficiles, ainsi que de la croissance démographique rapide, le Kenya est sans cesse plus tributaire des importations de produits alimentaires, et il est vulnérable face à la flambée des prix. En moyenne, l'inflation touchant les prix des denrées était de 11 pour cent par an entre 2010 et 2014, avec un pic à 26 pour cent.

¹ Banque mondiale. 2014. Disponible à l'adresse: <http://www.worldbank.org/en/country/kenya/overview>.

² Programme des Nations Unies pour le développement. Rapport sur le développement humain 2014. New York.

³ Stratégie de partenariat du Kenya pour 2014–2018, Banque mondiale.

⁴ https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/228500/TEERR_Kenya_Background_Report.pdf.

⁵ Banque mondiale. 2007. *Gender and economic growth in Kenya: Unleashing the power of women*. Washington.

⁶ Fonds africain de développement. 2003. *ASAL-based livestock and rural livelihood support project*. Nairobi.

5. Le Kenya a connu de gros chocs sur le plan de la sécurité alimentaire en 2006, 2009 et 2011, suite à une sécheresse généralisée; 3,7 millions de personnes ont eu besoin d'une assistance alimentaire en 2009 et en 2011. Même en l'absence de choc majeur, environ 1,5 million de personnes en situation d'insécurité alimentaire ont besoin d'une assistance alimentaire immédiate chaque année. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200736 viendra en aide à jusqu'à 1,3 million de ces personnes, les autres devant être secourues au moyen de ressources gouvernementales.
6. Les populations des zones arides, essentiellement pastorales, sont les plus exposées à l'insécurité alimentaire. Dans ces régions, la disponibilité vivrière pâtit du mauvais état des routes et de l'éloignement des marchés. Le taux de pauvreté alimentaire varie entre 60 pour cent et 90 pour cent, et il est plus élevé dans les ménages dirigés par une femme⁷. En outre, les conflits qui éclatent localement dans certains comtés arides viennent exacerber l'insécurité alimentaire.
7. Les populations des zones agricoles marginales, semi-arides et agropastorales sont certes moins exposées à l'insécurité alimentaire, mais elles sont extrêmement tributaires des cultures pluviales saisonnières. La production est limitée du fait de la faible utilisation de pratiques agronomiques modernes.
8. Le système de suivi des effets directs concernant la sécurité alimentaire utilisé par le PAM a fait apparaître des améliorations au niveau de la sécurité alimentaire des ménages après la crise qui a touché la Corne de l'Afrique en 2011. Mais quatre saisons des pluies normales ont été suivies par deux mauvaises saisons, en 2013 et 2014, qui ont donné lieu à une réduction de 30 pour cent de la récolte nationale et à une hausse des prix des céréales. En 2014, 30 pour cent des ménages avaient un score de consommation alimentaire insuffisant, contre 10 pour cent en 2012 et 2013.
9. Le taux de retard de croissance demeure élevé: il est de 35 pour cent, 37 pour cent chez les garçons et 33 pour cent chez les filles; et le taux de malnutrition aiguë globale est de 6,7 pour cent à l'échelle nationale (7,8 pour cent chez les hommes et 5,6 pour cent chez les femmes)⁸. Le taux de malnutrition atteint souvent un niveau critique dans les zones arides: d'après des enquêtes menées en 2014, le taux de malnutrition aiguë globale peut y atteindre 29 pour cent.
10. Les carences en micronutriments sont très répandues, notamment chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes; les carences les plus communes sont celles en vitamine A, en fer, en iode et en zinc⁹. La prévalence du VIH se situe entre 2 pour cent et 3 pour cent chez les adolescents et les adultes. Dans les comtés de Turkana, Samburu, Garissa et Mandera, la prévalence du VIH est en moyenne de 3 pour cent chez les hommes et de 6 pour cent chez les femmes; les enfants vivant avec le VIH représentent 14,6 pour cent de la population bénéficiaire¹⁰. Ces variations sont imputables aux inégalités entre les sexes, à la violence sexiste, à la vulnérabilité des jeunes filles et à l'irrégularité de la distribution de préservatifs.

⁷ Enquête intégrée sur le budget des ménages du Kenya, 2005-2006.

⁸ Un taux de retard de croissance situé entre 20 et 29 pour cent est jugé "moyen"; entre 30 et 39 pour cent, il est "élevé"; à partir de 40 pour cent, il est "très élevé". Un taux d'émaciation situé entre 5 et 9 pour cent est "faible"; entre 10 et 14 pour cent, il est "grave"; et au-dessus de 15 pour cent, il est "critique".

⁹ Bureau national kényan de la statistique. Enquête démographique et sanitaire pour le Kenya, 2008-2009.

¹⁰ Feuille de route du Kenya pour la prévention du VIH, 2014.

POLITIQUES, CAPACITÉS ET ACTIONS DU GOUVERNEMENT ET D'AUTRES INTERVENANTS

Gouvernement

11. Les aspirations du Kenya en matière de développement sont présentées dans le document-cadre "Vision 2030" et dans le deuxième Plan à moyen terme (2013–2017). La Constitution de 2010 prévoyait le transfert de la gouvernance ainsi que des responsabilités et des ressources connexes aux administrations des comtés. Cette décentralisation devrait entraîner un renforcement de l'obligation redditionnelle s'agissant de la sécurité alimentaire de l'ensemble des Kényans.
12. Le plan du Kenya visant à mettre fin aux situations d'urgence provoquées par la sécheresse est axé sur l'élaboration du cadre institutionnel de gestion des risques de sécheresse. La politique nationale de 2012 relative à la sécurité alimentaire et à la nutrition a pour but d'améliorer la nutrition et de garantir l'accès à une alimentation adéquate. La politique nationale de 2011 en matière de protection sociale améliore et intègre les filets et les systèmes de sécurité sociale, qui reposent dans une large mesure sur les transferts d'espèces; leur couverture demeure toutefois faible.
13. Le programme de filets de sécurité contre la faim mis en œuvre par l'Autorité nationale pour la gestion de la sécheresse cible les ménages pauvres dans quatre comtés situés en zone aride; ce programme sera élargi et son financement sera de plus en plus assuré par le Gouvernement. L'Autorité nationale pour la gestion de la sécheresse administre également un fonds d'urgence sécheresse.
14. Le Ministère de la santé lutte contre la malnutrition au moyen de stratégies tenant compte des résultats des enquêtes nutritionnelles et d'outils tels que les directives relatives à la prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë. Le Kenya participe au mouvement Renforcer la nutrition. Le PAM s'emploie avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à aider les pouvoirs publics à réduire la dénutrition dans le cadre du Plan d'action national pour la nutrition (2012–2017).

Autres grands intervenants

15. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires alignent leurs activités sur les nouvelles priorités du Gouvernement et accordent davantage d'attention aux zones arides et semi-arides du pays. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) (2014–2018): i) met l'accent sur l'initiative "Unis dans l'action"; ii) est conforme au deuxième Plan à moyen terme du Gouvernement; et iii) prévoit un appui aux structures nouvellement décentralisées. En 2013, la Banque mondiale a lancé le Programme national kenyan de filets de sécurité axé sur les résultats, qui vise à venir en aide aux ménages pauvres et vulnérables.

Coordination

16. Le Gouvernement coordonne les interventions touchant la sécurité alimentaire par l'entremise du Ministère de la décentralisation et de la planification et de l'Autorité nationale pour la gestion de la sécheresse. Avec l'appui du PAM, le Groupe directeur pour la sécurité alimentaire du Kenya procède à des évaluations deux fois par an, après chaque saison des pluies. Des comités directeurs coordonnent les interventions de secours, de redressement et de développement au niveau des comtés.

17. Le PAM participe aux travaux de l'Équipe des partenaires humanitaires au Kenya et est membre du groupe directeur multipartite chargé de mettre fin aux situations d'urgence provoquées par la sécheresse ainsi que du groupe des donateurs appuyant l'action dans les zones arides et semi-arides. Il dirige le groupe du PNUAD chargé de la protection sociale et il œuvre activement au sein du comité technique chargé de la protection sociale ainsi que du groupe de travail chargé des systèmes nationaux d'information de gestion relatifs à la protection sociale que dirige le Ministère du travail, de la sécurité sociale et des services.

OBJECTIFS DE L'ASSISTANCE DU PAM

18. Les objectifs de l'IPSR 200736 sont les suivants:
- sauver des vies et préserver les moyens d'existence dans les situations d'urgence (Objectif stratégique 1);
 - réduire les risques et mettre les personnes, les communautés et les comtés à même de couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels (Objectif stratégique 3); et
 - réduire la dénutrition et rompre le cycle intergénérationnel de la faim (Objectif stratégique 4)¹¹.
19. Ces objectifs vont dans le sens du caractère prioritaire accordé par le Gouvernement à la sécurité alimentaire, la protection sociale et la nutrition. Les activités de développement des capacités seront axées sur la préparation, l'alerte rapide, la résilience, la planification fondée sur les moyens d'existence, la prévention et le traitement de la malnutrition, ainsi que l'incorporation de toutes ces composantes dans les structures de gouvernance au niveau national et à l'échelle des comtés.
20. L'IPSR 200736 est conforme aux résultats 2 (Mise en valeur du capital humain), 3 (Croissance économique sans exclusive et durable) et 4 (Viabilité environnementale, gestion des terres et sécurité humaine) du PNUAD.

STRATÉGIE D'INTERVENTION DU PAM

Nature de l'assistance apportée à ce jour

21. Les évaluations des interventions précédentes touchant les moyens d'existence et la nutrition indiquent que les activités de renforcement de la résilience sont efficaces et que le nombre de personnes n'ayant plus besoin d'une assistance à cet égard augmente¹²; elles font également apparaître une réduction du nombre de bénéficiaires des activités de création d'avoirs ayant besoin à chaque saison d'une assistance alimentaire immédiate.

¹¹ Objectif stratégique 1: Sauver des vies et préserver les moyens d'existence dans les situations d'urgence; Objectif stratégique 3: Réduire les risques et mettre les personnes, les communautés et les pays à même de couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels; et Objectif stratégique 4: Réduire la dénutrition et rompre le cycle intergénérationnel de la faim.

¹² *Food Security and Water, WFP's Contribution*. Rapport interne du PAM, 2012. (non paru). PAM. 2013. *Learning from PRRO 106660: Challenges and Lessons from Cash-and-Food-for-Assets Activities in Kenya's ASALs*. PAM. 2013. *Market Dynamics and Financial Services in Kenya's Arid Lands*. Disponible à l'adresse: <http://www.wfp.org/countries/kenya/publications/market-analysis>. *PRRO Household Food Security Resilience and Graduation Study*. PAM. 2012 (non paru). *Strategic Review of PRRO 200294*. 2014 (non paru). Document de travail 8: *WFP's Protracted Relief and Recovery Operation - Implementation Arrangements in the Rome-based Agencies' Partnership*. 2014 (non paru).

22. La production vivrière est entravée par le manque d'accès à l'eau, la dégradation des terres et la faible utilisation de pratiques agronomiques modernes; ces facteurs sont aggravés par les chocs. Les interventions visant à renforcer la résilience sont axées sur: i) l'accroissement de la disponibilité de ressources en eau, tant pour le bétail que pour les personnes; ii) l'amélioration de la production végétale et de la disponibilité de pâturages; et iii) l'amélioration de la productivité des terres dégradées grâce à la conservation des sols et des eaux. Parmi les résultats visés figurent l'accroissement de la diversification des cultures et des rendements, l'amélioration de l'accès à l'eau et aux services sociaux, l'augmentation de la superficie de pâturage, l'amélioration de l'état de santé du bétail, la réduction des conflits concernant les ressources naturelles, l'accentuation de la cohésion sociale et la diversification des moyens d'existence.
23. Au fil des trois dernières années, le PAM a davantage recouru aux transferts monétaires, il s'est doté de capacités accrues en interne et il a noué des relations avec le secteur privé. D'après le suivi qu'il a effectué, les femmes conservent le contrôle des achats de vivres au sein du ménage, qu'elles bénéficient de transferts monétaires ou de distributions de vivres. Le PAM renforce le rôle que jouent les femmes vis-à-vis de la sécurité alimentaire en les encourageant à ouvrir un compte en banque et à participer à la prise de décisions dans les comités de gestion de projet.

Stratégie

24. Le PAM travaillera avec le Gouvernement pour veiller à ce que les activités soient intégrées dans ses plans d'intervention et de développement, dans la perspective de procéder à terme au transfert des responsabilités. L'IPSR 200736 sera axée sur le développement des capacités en vue d'améliorer la planification au niveau national et à l'échelle des comtés, et sur la coordination des interventions d'urgence, ce qui couvrira la gestion des filières d'approvisionnement. Pour aider le Gouvernement à rationaliser les filets de sécurité et à réduire les chevauchements, le PAM intégrera de plus en plus ses activités dans le Système national unifié d'enregistrement des bénéficiaires de la protection sociale, en mettant à profit l'expérience acquise dans le cadre d'un projet pilote¹³.
25. Le PAM améliorera également la qualité de ses activités de création d'emplois. Grâce à des partenariats et à l'utilisation d'outils financiers novateurs, il plaidera en faveur de l'offre d'un appui complémentaire aux bénéficiaires des activités de création d'emplois, en vue de renforcer leurs moyens d'existence et de préparer un possible transfert des responsabilités.
26. L'ampleur des transferts monétaires et des transferts par la voie électronique sera accrue d'au moins 10 pour cent par an pour répondre à la demande à mesure que les institutions financières et les marchés se développeront. Cela facilitera l'inclusion financière des ménages vulnérables et l'intégration dans le système de protection sociale du Gouvernement, fondé sur les transferts monétaires. En 2018, la proportion de transferts monétaires effectués au titre des distributions générales de vivres augmentera, pour passer de 2,6 pour cent à 9 pour cent; la proportion de bénéficiaires des activités Assistance alimentaire pour la création d'emplois (ACA) passera de 50 pour cent à 58 pour cent.
27. La prévention et le traitement de la malnutrition engloberont le développement au niveau des comtés des capacités de gestion, de budgétisation et de mise en œuvre d'activités liées à la nutrition. Toutes les activités tiennent compte de la nutrition; les campagnes d'information en la matière cibleront les hommes et les femmes. En ce qui concerne les soignants, qui sont majoritairement des femmes, l'accent sera mis sur la préparation des aliments. Des liens

¹³ *The Safety Net Complementarity Initiative*. 2014 (non paru).

seront établis avec les organismes sanitaires qui fournissent des services de soins anténatals et postnatals.

Secours

⇒ *Distributions générales de vivres*

28. Le PAM continuera de procéder à des distributions générales de vivres ou à des transferts monétaires inconditionnels pour faire face aux chocs, afin d'atténuer les souffrances et de préserver la dignité des ménages les plus durement touchés dans les zones arides et semi-arides. Les capacités des pouvoirs publics seront renforcées afin qu'ils soient en mesure de prendre en charge une plus grande part des activités de secours. Le PAM prévoit de transférer chaque année 10 pour cent des bénéficiaires des distributions générales de vivres aux programmes de protection sociale du Gouvernement.

⇒ *Interventions nutritionnelles*

29. Conformément aux politiques du Gouvernement et au mouvement Renforcer la nutrition, l'IPSR 200736 prévoit d'assurer: i) le traitement de la malnutrition aiguë modérée chez les enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes; ii) la fourniture de micronutriments en poudre pour les enfants de moins de 2 ans dans les comtés des zones arides et semi-arides, pour lutter contre le retard de croissance; iii) une supplémentation alimentaire ciblée pour les patients atteints du VIH se trouvant dans des centres de soins; iv) une éducation aux questions touchant la nutrition; et v) un appui aux comtés pour qu'ils puissent assurer une supplémentation alimentaire. En raison du transfert progressif prévu de la responsabilité de cette activité aux comtés dans lesquels la prévalence de la malnutrition aiguë globale est faible, le nombre de bénéficiaires de la supplémentation alimentaire ciblée diminuera pendant la mise en œuvre de l'IPSR 200736.

30. Le PAM travaillera sur un projet pilote conjointement avec l'UNICEF et les United States Centers for Disease Control and Prevention pour évaluer diverses interventions de lutte contre le retard de croissance, et étudier les modalités de mise en place et l'utilisation de groupes d'entraide pour les mères dans les zones où les taux de retard de croissance et d'insécurité alimentaire sont élevés.

Création d'avoirs à l'appui de la résilience

31. Le PAM fera en sorte que les bénéficiaires des distributions générales de vivres soient progressivement transférés vers des programmes de création d'avoirs; il améliorera la qualité et la durabilité des avoirs, plaidera pour l'intégration des programmes du Gouvernement et des partenaires, et renforcera les moyens d'existence dans la perspective du changement de modalité de prise en charge des bénéficiaires. Les activités prévues sont les suivantes:

- travailler en partenariat avec le Consortium des centres internationaux de recherche agronomique et d'autres acteurs afin de faire en sorte que les récentes avancées scientifiques soient prises en compte lors de la conception des projets;
- élargir la programmation saisonnière fondée sur les moyens d'existence afin d'aider les comtés à planifier et coordonner les activités de création d'avoirs;
- accroître l'appui apporté à l'Autorité nationale pour la gestion de la sécheresse, aux ministères et aux partenaires dans les domaines de la supervision des projets et de l'appui technique;

- promouvoir l'utilisation d'outils novateurs par l'intermédiaire des partenariats, comme le crédit avec la Banque mondiale ou l'assurance contre les risques météorologiques avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole; dans les comtés arides, les outils comprendront les intrants agricoles, l'entreposage et la commercialisation avec des partenaires tels que le programme axé sur la résilience et la croissance économique dans les zones arides; et
 - nouer des liens avec le programme national de repas scolaires utilisant la production locale et rapprocher les petits exploitants des marchés agricoles.
32. Les évaluations de la vulnérabilité confirment que les bénéficiaires sont tout disposés à passer à des activités ACA. Le manque de ressources à l'appui de la planification communautaire et de capacités en matière de conception de projets ainsi que la pénurie d'articles non alimentaires n'ont toutefois permis que des progrès limités. Pour y remédier, des engagements seront pris au niveau des comtés et des partenariats plus solides seront établis.
33. Les activités de création d'avoirs feront l'objet d'un processus de planification participative reflétant la parité des sexes. Les projets qui sont viables et réalisables d'un point de vue technique et qui offrent un bon rapport coût-efficacité se verront accorder la priorité.

Préparation

34. L'IPSR 200736 appuie: i) la réalisation d'évaluations semestrielles de la sécurité alimentaire, conduites par le Gouvernement; ii) le rôle de l'Autorité nationale pour la gestion de la sécheresse en matière de planification et de coordination de la gestion des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience; et iii) la programmation saisonnière fondée sur les moyens d'existence orchestrée par les comtés. Le programme de pays renforcera les capacités, au niveau national et à l'échelle des comtés, pour ce qui est des systèmes d'alerte rapide, de la planification des interventions d'urgence et de l'intervention rapide¹⁴.

Transfert des responsabilités

35. L'IPSR 200736 complète le programme de pays pour ce qui est de renforcer les capacités de planification en matière de sécurité alimentaire en vue d'en transférer la responsabilité au Gouvernement. À la faveur du programme de pays, le PAM étoffera les compétences et les capacités institutionnelles au niveau des comtés en matière d'analyse ainsi que de préparation et d'intervention en cas de crise alimentaire. Renforcer les capacités d'intervention des comtés permettra à ceux-ci de diriger les opérations de secours.
36. Le PAM travaillera avec le Gouvernement et les administrations des comtés pour mettre en place une filière unique d'approvisionnement en produits alimentaires pour les distributions générales de vivres, et pour aider les administrations des comtés à remplir leurs obligations en tant que responsables des interventions d'urgence. Étant donné que la gestion des programmes de nutrition nationaux a été décentralisée et confiée aux comtés, le PAM développera les capacités nécessaires pour assurer la budgétisation de la prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë et mettra en place des systèmes de gestion des achats et de la filière d'approvisionnement concernant les produits alimentaires spéciaux. Il veillera à ce

¹⁴ La composante 1 du programme de pays du PAM appuie l'analyse des risques, la réduction des risques de catastrophe, la planification des interventions d'urgence et la cartographie des parties prenantes, les évaluations de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les études de marché, les systèmes d'alerte rapide et l'élaboration de systèmes et de procédures à l'appui d'interventions efficaces en cas de situation d'urgence alimentaire.

que progressivement, les personnes concernées soient transférées au programme national de distribution de micronutriments en poudre du Gouvernement.

37. Dans les zones semi-arides, l'appui financier et technique nécessaire aux activités de création d'avoires du PAM sera fourni par l'entremise du programme Climat, agriculture et moyens d'existence pour le Kenya mis en œuvre par les organismes ayant leur siège à Rome et du projet de développement du littoral kényan de la Banque mondiale. Dans ce cadre, des investissements seront consacrés à l'amélioration des pratiques agronomiques, des technologies, de l'information sur les marchés, de l'accès aux marchés et des services financiers, et les bénéficiaires du PAM en profiteront directement. Le PAM pourra ainsi cesser de venir en aide à 22 000 ménages bénéficiant d'activités ACA pendant la période couverte par l'IPSR 200736. Dans les zones arides, les bénéficiaires du PAM seront incités à se doter de moyens d'existence plus performants avec l'aide du partenariat axé sur la résilience et la croissance économique dans les zones arides, ce qui leur permettra de se préparer à la transition à venir.
38. Le PAM et le Gouvernement élaboreront un système qui permettra d'incorporer les activités Espèces pour la création d'avoires dans un programme national de filets de sécurité, compte tenu de l'expérience acquise en matière de coordination et d'appui technique aux comtés.

BÉNÉFICIAIRES ET CIBLAGE

39. La planification des bénéficiaires est effectuée à partir d'une analyse des tendances: l'IPSR 200736 viendra d'abord en aide à 1,3 million de personnes. Les activités de création d'avoires continueront de cibler 700 000 bénéficiaires, étant donné que certaines personnes cesseront de bénéficier de ce type d'appui et que 10 pour cent des bénéficiaires des distributions générales de vivres seront transférés à des programmes ACA; le nombre de bénéficiaires des distributions générales de vivres devrait diminuer chaque année de 11 pour cent en moyenne, à mesure que les personnes seront prises en charge dans le cadre de programmes tels que le programme de filets de sécurité contre la faim, que les comtés assumeront davantage la responsabilité des distributions générales de vivres et que 140 000 bénéficiaires passeront à des activités de création d'avoires assorties de conditions.
40. Le ciblage géographique sera modulé compte tenu d'évaluations semestrielles de la sécurité alimentaire et de l'évolution saisonnière des moyens d'existence dans les zones arides et semi-arides. Les adultes valides issus de ménages vulnérables participeront aux activités de création d'avoires; les ménages dont l'aptitude au travail est limitée, c'est-à-dire ceux qui ont à leur tête une personne âgée, une personne lourdement handicapée ou encore un malade chronique ou un enfant, seront transférés à d'autres programmes de filets de sécurité gouvernementaux. La planification est établie à l'issue de consultations avec les ministères, les donateurs et les partenaires.
41. Des éléments probants montrent que le ciblage communautaire est le meilleur moyen de déterminer quels ménages sont les plus vulnérables¹⁵ et de promouvoir la prise en main des activités par les communautés et la cohésion sociale.

¹⁵ Fitzgibbon, C. 2014. *Hunger Safety Net Programme Phase II registration and targeting: Lessons learned and recommendations*. Londres, Ministère du développement international.

42. Les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes souffrant de malnutrition aiguë modérée recevront une supplémentation alimentaire ciblée, selon les critères anthropométriques prévus dans le protocole national¹⁶. Le PAM ciblera en premier lieu 65 000 femmes et enfants souffrant de malnutrition modérée, l'objectif étant de parvenir à une couverture de 50 pour cent conformément aux normes du projet Sphère et compte tenu du fait que dans les zones arides et semi-arides, la densité de population est faible. Le processus de ciblage reliera la supplémentation alimentaire ciblée aux distributions générales de vivres et aux activités ACA.
43. La supplémentation alimentaire ciblée sera élargie aux personnes vivant avec le VIH qui souffrent de malnutrition aiguë et se trouvent dans des centres de soins. Le PAM et le Gouvernement ont examiné le système national de prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë et vont y intégrer les patients atteints du VIH qui souffrent de malnutrition.
44. Des micronutriments en poudre seront fournis à titre préventif par l'intermédiaire des centres de santé en vue de réduire la dénutrition chronique et les carences en micronutriments chez les enfants de moins de 2 ans.

¹⁶ Pour les enfants de moins de 5 ans, les critères de prise en charge sont les suivants: i) écart réduit (z-score) du rapport poids/taille situé entre -3 et -2; ou ii) périmètre brachial compris entre 11,5 et 12,4 centimètres. Les femmes enceintes et les mères allaitantes ayant un enfant de moins de 6 mois sont prises en charge si leur périmètre brachial est inférieur à 21 centimètres.

TABLEAU 1: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES, PAR ACTIVITÉ ET PAR AN

| Activité | Mai-décembre 2015 | 2016 | | | 2017 | | | Janvier-avril 2018 | | | | |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|----------------|------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|--------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|
| | Garçons/hommes | Filles/femmes | Total | Garçons/hommes | Filles/femmes | Total | Garçons/hommes | Filles/femmes | Total | Garçons/hommes | Filles/femmes | Total |
| Secours | | | | | | | | | | | | |
| Distributions générales de vivres (produits alimentaires) | 187 000 | 202 500 | 389 500 | 177 000 | 192 500 | 369 500 | 145 000 | 158 500 | 303 500 | 121 500 | 132 000 | 253 500 |
| Distributions générales de vivres (espèces) | 5 000 | 5 500 | 10 500 | 10 500 | 12 000 | 22 500 | 12 500 | 13 000 | 25 500 | 12 500 | 13 000 | 25 500 |
| Supplémentation alimentaire ciblée* | 40 000 | 75 000 | 115 000 | 58 500 | 96 000 | 154 500 | 57 000 | 93 000 | 150 000 | 17 500 | 40 500 | 58 000 |
| Supplémentation alimentaire ciblée (VIH) | 6 500 | 6 500 | 13 000 | 9 750 | 9 750 | 19 500 | 9 750 | 9 750 | 19 500 | 3 250 | 3 250 | 6 500 |
| Micronutriments en poudre | 74 500 | 74 500 | 149 000 | 85 000 | 85 000 | 170 000 | 106 500 | 106 500 | 213 000 | 106 500 | 106 500 | 213 000 |
| Total partiel | 313 000 | 364 000 | 677 000 | 340 750 | 395 250 | 736 000 | 330 750 | 380 750 | 711 500 | 261,250 | 295 250 | 556 500 |
| Résilience | | | | | | | | | | | | |
| ACA (vivres) | 178 000 | 193 000 | 371 000 | 160 000 | 174 000 | 334 000 | 128 000 | 139 000 | 267 000 | 128 000 | 139 000 | 267 000 |
| ACA (espèces)** | 179 000 | 193 000 | 372 000 | 176 000 | 190 000 | 366 000 | 182 000 | 198 000 | 380 000 | 182 000 | 198 000 | 380 000 |
| Total partiel | 357 000 | 386 000 | 743 000 | 336 000 | 364 000 | 700 000 | 310 000 | 337 000 | 647 000 | 310 000 | 337 000 | 647 000 |
| TOTAL | 670 000 | 750 000 | 1 420 000 | 676 750 | 759 250 | 1 436 000 | 640 750 | 717 750 | 1 358 500 | 571 250 | 632 250 | 120 500 |
| Total après ajustement*** | 608 000 | 658 000 | 1 266 000 | 592 000 | 640 000 | 1 232 000 | 555 000 | 600 000 | 1 155 000 | 526 000 | 567 000 | 1 093 000 |

* Les chiffres mensuels prévus s'agissant des bénéficiaires de la supplémentation alimentaire ciblée sont les suivants: 40 000 enfants en 2015, 39 000 en 2016, 38 000 en 2017 et 35 000 en 2018; et 25 000 femmes enceintes et mères allaitantes en 2015, chiffre qui diminuera progressivement jusqu'à atteindre 23 000 en 2018 (le chiffre annuel est plus élevé en raison de la prise en compte des personnes pour lesquelles la prise en charge débute ou se termine).

** La transposition à plus grande échelle du volet "transferts d'espèces" des activités ACA est en partie compensée par le fait que certaines personnes, qui bénéficiaient jusque-là de ces activités, relèveront désormais d'autres volets.

*** À l'exclusion de 100 pour cent des bénéficiaires de la supplémentation alimentaire et des patients atteints du VIH dans les zones arides, et de 40 pour cent des bénéficiaires de l'alimentation scolaire dans les comtés des zones semi-arides car ils sont déjà comptabilisés au titre des distributions générales de vivres ou des activités ACA. Afin d'éviter tout double comptage, les bénéficiaires de micronutriments en poudre sont également exclus des distributions générales de vivres et des activités ACA, dans les proportions ci-après: 30 pour cent en 2015 et 2016, 26 pour cent en 2017 et 25 pour cent en 2018.

CONSIDÉRATIONS D'ORDRE NUTRITIONNEL ET RATIONS

45. Les rations prévues pour les distributions générales de vivres et les activités ACA viennent compléter l'alimentation et le revenu des ménages. Elles fournissent 75 pour cent de 2 100 kilocalories dans les zones arides, où les ménages sont en mesure de subvenir à 25 pour cent de leurs besoins alimentaires. Des transferts monétaires seront assurés dans les zones semi-arides, et seuls des programmes de création d'avoirs y seront mis en œuvre. La valeur des transferts monétaires équivaldra à 50 pour cent d'une ration de 2 100 kilocalories, car dans ces régions, les ménages peuvent satisfaire la moitié de leurs besoins alimentaires.
46. Les suppléments nutritionnels prêts à consommer permettront d'assurer une supplémentation nutritionnelle au profit des enfants de moins de 5 ans, et de réduire au minimum le partage des rations au sein des ménages. Du SuperCereal et de l'huile végétale seront utilisés pour traiter la malnutrition aiguë modérée chez les femmes enceintes et les mères allaitantes, ainsi que les personnes vivant avec le VIH qui souffrent de malnutrition; les enfants de moins de 5 ans atteints du VIH recevront des suppléments nutritionnels prêts à consommer. Des micronutriments en poudre seront distribués pour les enfants âgés de 6 à 23 mois afin de prévenir la malnutrition chronique et les carences en micronutriments. Les distributions se feront par le biais du système de santé national, l'Initiative Micronutriments, qui fera partie des partenaires coopérants, jouant un rôle consultatif.

**TABLEAU 2: RATIONS ALIMENTAIRES/TRANSFERTS MONÉTAIRES, PAR ACTIVITÉ
(g/personne/jour)**

| | Distributions générales de vivres | | Création d'avoirs | | Supplémentation alimentaire ciblée | | | Enrichissement en micronutriments (enfants de 6 à 23 mois) |
|---------------------------------------------|-----------------------------------|--------------|-------------------|------------------------|---------------------------------------|--------------------------|-----------|------------------------------------------------------------|
| | Zones arides | Zones arides | Zones semi-arides | Enfants de 6 à 59 mois | Femmes enceintes et mères allaitantes | Patients atteints du VIH | | |
| | | | | | | adultes | enfants | |
| Céréales | 300 | 300 | – | – | – | – | – | – |
| Légumes secs | 60 | 60 | – | – | – | – | – | – |
| Huile végétale | 20 | 20 | – | – | 25 | 25 | – | – |
| Sel | 5 | 5 | – | – | – | – | – | – |
| SuperCereal | 40 | 40 | – | – | 250 | 250 | – | – |
| Suppléments nutritionnels prêts à consommer | – | – | – | 92 | – | – | 92 | – |
| Micronutriments en poudre | – | – | – | – | – | – | – | 1 |
| TOTAL (en grammes) | 425 | 425 | – | 92 | 275 | 275 | 92 | 1 |
| Total kcal/jour | 1 580 | 1 580 | – | 500 | 1 221 | 1 221 | 500 | – |
| % de kcal d'origine protéique | 12 | 12 | – | 12 | 14,7 | 14,7 | 12 | – |
| % de kcal d'origine lipidique | 20 | 20 | – | 29 | 29,5 | 29,5 | 29 | – |
| Nombre de jours d'alimentation par an | 240 | 240–270 | | 120 | 365 | 120 | 120 | 180* |
| Espèces (dollars/personne/jour) | 0,30 | 0,30 | 0,20 | – | – | – | – | – |

* Une ration correspond à un sachet (1 gramme) tous les deux jours.

TABLEAU 3: TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/ESPÈCES, PAR ACTIVITÉ (en tonnes)

| Type d'aliment/ espèces | Distributions générales de vivres | Création d'avoirs | Supplémentation alimentaire ciblée | Enrichissement en micronutriments | Intervention en lien avec le VIH | Total (en tonnes/ dollars) |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------|
| Céréales | 67 968 | 67 176 | | | | 135 144 |
| Légumes secs | 13 594 | 13 435 | | | | 27 029 |
| Huile végétale | 4 531 | 4 478 | 647 | | 176 | 9 832 |
| Sel | 1 132 | 1 120 | | | | 2 252 |
| SuperCereal | 9 062 | 8 957 | 6 465 | | 1 755 | 26 239 |
| Suppléments nutritionnels prêts à consommer | | | 3 870 | | | 3 870 |
| Micronutriments en poudre | | | | 96 | | 96 |
| TOTAL (en tonnes) | 96 287 | 95 166 | 10 982 | 96 | 1 931 | 204 462 |
| Espèces (en dollars) | 4 200 000 | 55 907 433 | | | | 60 107 433 |

DISPOSITIF D'EXÉCUTION

Participation, problématique hommes-femmes et protection

47. Les modalités d'exécution prendront en compte les résultats des consultations menées au niveau national et à l'échelle des comtés avec la participation du Gouvernement, des donateurs, des partenaires coopérants et des communautés.
48. La plupart des participants aux activités de renforcement de la résilience seront des femmes. Le PAM plaide pour l'enregistrement des femmes en tant que représentantes des ménages et défend la parité des sexes au sein des comités de projet et lors de la prise de décisions. Les personnes âgées, les personnes handicapées et d'autres groupes minoritaires seront représentés dans les comités de projet.
49. Les considérations liées à la problématique hommes-femmes et à la protection seront prises en compte lors de la conception des programmes, du ciblage, de la sélection des partenaires coopérants, du suivi de l'exécution et de l'évaluation. Le PAM dispense une formation aux questions relatives à la problématique hommes-femmes et à la protection, comme la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de toutes les activités, à l'intention de son personnel et de celui du Gouvernement et des partenaires, ainsi que des agents de police le cas échéant.
50. Le PAM se tient en contact avec les partenaires coopérants pour détecter et atténuer les problèmes liés à la protection, et pour préserver la sécurité et la dignité des bénéficiaires. Les dispositifs en place comprennent des transferts monétaires, un mécanisme de retour d'information qui assure le respect de l'obligation redditionnelle sur le terrain, des consultations périodiques avec les groupes vulnérables et l'application des principes qui garantissent que les distributions se font en toute sécurité.

Partenaires et capacités

51. Le PAM dispose de bureaux auxiliaires à Eldoret, Garissa, Isiolo, Lodwar, Marsabit, Mombasa et Wajir. Les partenaires coopérants pour les distributions générales de vivres et les activités ACA comprennent des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales. Le PAM examine chaque année la performance de ses partenaires, en concertation avec le Gouvernement.
52. Le PAM coopérera avec le Ministère de la santé et l'UNICEF pour mener des interventions nutritionnelles, avec l'appui des ONG et en conformité avec les directives relatives à la prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë. Une supplémentation alimentaire sera assurée par les agents sanitaires des comtés dans les centres de soins gouvernementaux. Le personnel de santé des communautés contribuera aux activités de dépistage et à la distribution des vivres.

Achats et logistique

53. La plupart des vivres sont achetés auprès d'un mécanisme du PAM à Mombasa, mais certains sont achetés au niveau local, régional et international. Des contributions en nature sont prévues et chaque année, 2 000 tonnes de produits seront achetées à de petits exploitants dans les zones semi-arides qui produisent un surplus limité de légumes secs nutritifs et d'autres cultures résistantes à la sécheresse. Les prestataires de services financiers capables d'assurer des transferts monétaires par la voie électronique seront engagés dans le cadre de la procédure de passation de marché standard du PAM. Les produits alimentaires réceptionnés à Mombasa ou dans les entrepôts des fournisseurs locaux seront acheminés par la route vers les points de livraison avancés gérés par le PAM et les ONG.

Modalités de transfert

54. Les distributions de produits alimentaires demeureront la principale modalité utilisée dans le cadre des interventions de secours, mais les transferts monétaires seront transposés à plus grande échelle pour renforcer la résilience. Là où les marchés sont solides et les prix des denrées stables, le rapport coût-efficacité des transferts monétaires peut être jusqu'à 15 pour cent supérieur à celui des distributions en nature. Dans les zones arides du nord du pays, où les prix des denrées sont élevés et instables et où les services financiers ne sont pas fermement implantés, les transferts monétaires ne sont pas efficaces. Mais les avantages potentiels pour l'économie locale et la préférence manifestée par les bénéficiaires pour les filets de sécurité reposant sur une aide monétaire plaident pour le recours aux transferts d'espèces, notamment quand ceux-ci sont associés à l'utilisation de la production locale et à un appui pour favoriser l'accès aux marchés. Une autre raison de préférer les transferts monétaires aux bons est que compte tenu de la dissémination des bénéficiaires dans une vaste zone géographique, les bons seraient une option peu pratique et coûteuse pour le PAM: il faudrait pouvoir faire appel à de nombreux fournisseurs pour ne pas contraindre les bénéficiaires à parcourir de longues distances à pied. L'utilisation des espèces favorise en outre l'inclusion financière, puisque les bénéficiaires ont accès à des services bancaires et de ce fait à des possibilités d'emprunt.

55. Le PAM utilise les mécanismes électroniques disponibles dans le commerce pour assurer les transferts monétaires, en faisant appel à des prestataires de services financiers réglementés. L'expérience acquise s'agissant des comptes en banque, de l'argent mobile et des produits intégrés permet de donner aux bénéficiaires la possibilité de choisir parmi une palette de moyens celui qu'ils préfèrent pour recevoir les espèces; ce choix augmente en outre la probabilité de voir les bénéficiaires recourir à l'épargne et au crédit, renforçant par là leur stabilité financière.

Articles non alimentaires

56. Le PAM continuera de fournir des outils et du matériel pour les activités ACA, et d'exhorter les administrations des comtés à les inscrire dans leur budget. En ce qui concerne les transferts d'espèces, il fournira à tous les ménages une carte de retrait d'espèces ou un téléphone portable, selon leur préférence.

SUIVI DE L'EXÉCUTION

57. Les données sur l'exécution collectées grâce à l'IPSR 200294 fin 2014 et début 2015, fourniront les valeurs de référence pour l'IPSR 200736. Sur le terrain, le suivi sera conduit avec les partenaires coopérants et les pouvoirs publics, et complété par un suivi par contact direct avec les bénéficiaires et les informations que ceux-ci auront communiquées en retour. Les modules de collecte de données et les bases de données connexes utilisent une plateforme en ligne permettant d'accéder rapidement à l'information pour mesurer les progrès accomplis.

58. Le suivi des effets directs concernant la sécurité alimentaire effectué trois fois par an fournira des données sur les effets directs se rapportant à la sécurité alimentaire des ménages. Les indicateurs de performance liés à la santé et à la nutrition seront obtenus au moyen du système national d'information sanitaire et des enquêtes sur la nutrition. Le suivi des effets directs en lien avec le VIH/sida sera assuré par le biais du cadre national de suivi et d'évaluation correspondant. Dans les comtés où la situation est préoccupante, la couverture de la supplémentation alimentaire ciblée sera évaluée au moyen de l'évaluation semi-quantitative de l'accessibilité et de la couverture. Une évaluation de l'impact des activités ACA pendant les deux précédentes IPSR sera menée à bien en 2015.

GESTION DES RISQUES

59. Les nouvelles administrations des comtés ne disposeront pas immédiatement de capacités suffisantes; le PAM s'emploiera donc à renforcer leurs moyens et à appuyer l'élaboration de plans d'urgence en cas de sécheresse ou d'inondation. Le recours à des tiers pour effectuer le suivi sera envisagé dans les cas où l'accès sera limité; une ligne d'assistance téléphonique sera alors établie pour les bénéficiaires, pour appuyer la reddition de comptes.

60. Le succès de l'IPSR 200736 dépendra de l'obtention en temps utile de contributions suffisantes de la part des donateurs, notamment pour appuyer l'expansion des transferts monétaires et le renforcement de la résilience. Les donateurs existants sont disposés à fournir davantage de contributions pour les transferts monétaires, mais le PAM favorisera les relations avec des donateurs non habituels et tirera parti des nouvelles ressources des comtés.

Sécurité

61. D'après le système de sécurité des Nations Unies, certains comtés des zones arides et semi-arides sont classés au niveau d'insécurité 4 et les autres au niveau 3¹⁷; des escortes policières sont nécessaires pour mener des activités de terrain dans ces régions. Le PAM continuera d'atténuer ces risques en formant son personnel, en communiquant des informations et en mettant à disposition des équipements de sécurité, et en veillant à ce que ses installations et son personnel se conforment aux normes minimales de sécurité opérationnelle. Le Kenya est exposé aux attentats terroristes, ce qui constitue un risque indirect pour le personnel du PAM.

¹⁷ Les niveaux d'insécurité des Nations Unies vont de 1 (minimal) à 6 (extrême).

ANNEXE I-A

| VENTILATION DES COÛTS DU PROJET | | | |
|------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|
| | Quantité (en tonnes) | Valeur (en dollars) | Valeur (en dollars) |
| Produits alimentaires | | | |
| Céréales | 135 144 | 43 674 039 | |
| Légumes secs | 27 029 | 14 819 891 | |
| Huile et matières grasses | 9 832 | 11 101 843 | |
| Aliments composés et mélanges | 30 109 | 24 590 328 | |
| Autres | 2 348 | 2 115 085 | |
| Total, produits alimentaires | 204 462 | 96 301 186 | |
| Transport extérieur | | 15 423 111 | |
| Transport terrestre, entreposage et manutention | | 56 279 461 | |
| Autres coûts opérationnels directs: produits alimentaires | | 29 169 199 | |
| Produits alimentaires et coûts connexes¹ | | 197 172 957 | 197 172 957 |
| Espèces et bons | | 60 107 433 | |
| Coûts connexes | | 21 594 056 | |
| Espèces et bons, et coûts connexes | | 81 701 489 | 81 701 489 |
| Développement et augmentation des capacités | | 961 902 | 961 902 |
| Coûts opérationnels directs | | | 279 836 348 |
| Coûts d'appui directs (voir l'annexe I-B) ² | | | 41 184 726 |
| Total des coûts directs du projet | | | 321 021 073 |
| Coûts d'appui indirects (7,0 pour cent) ³ | | | 22 471 475 |
| COÛT TOTAL POUR LE PAM | | | 343 492 8548 |

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation, dont la composition peut varier.

² Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

³ Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.

ANNEXE I-B

| COÛTS D'APPUI DIRECTS (en dollars) | |
|------------------------------------------------------------|-------------------|
| Dépenses de personnel et frais connexes | |
| Administrateurs | 13 219 373 |
| Agents des services généraux | 9 254 232 |
| Prime de danger et indemnités locales | 432 000 |
| Total partiel | 22 905 605 |
| Dépenses de fonctionnement et autres | |
| Dépenses d'équipement | 2 644 456 |
| Sécurité | 2 214 644 |
| Voyages et transport | 7 113 342 |
| Études préalables, évaluations et suivi¹ | 1 858 969 |
| TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS | 41 184 726 |

¹ Correspond aux coûts estimatifs lorsque ces activités sont réalisées par des tiers. Si les activités sont menées par le personnel du bureau du pays les coûts sont inclus dans les rubriques "Dépenses de personnel et frais connexes" et "Voyages et transport".

| ANNEXE II: CADRE LOGIQUE | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Résultats | Indicateurs de performance | Hypothèses |
| Résultats transversaux | | |
| Problématique hommes-femmes Amélioration de l'égalité entre les sexes et autonomie accrue des femmes | Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises par les femmes Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises par les hommes Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises conjointement par les femmes et les hommes Proportion de femmes bénéficiaires exerçant des responsabilités au sein des comités de gestion de projet Proportion de femmes membres de comités de gestion de projet ayant reçu une formation sur les modalités de distribution de vivres, d'espèces ou de bons | Le personnel du PAM et les partenaires dispensent une formation efficace en matière de sensibilisation à la problématique hommes-femmes et de gestion des projets Des fonds sont disponibles pour le développement des capacités |
| Partenariats Coordination des interventions d'assistance alimentaire et mise en place et maintien de partenariats | Proportion des activités du projet exécutées avec la participation de partenaires complémentaires Montant des fonds complémentaires alloués au projet par des partenaires (y compris des ONG, la société civile, des organisations du secteur privé, des institutions financières internationales et des banques régionales de développement) Nombre d'organisations partenaires fournissant des intrants et des services complémentaires | Les partenaires disposent d'effectifs et de ressources suffisants pour fournir des intrants et des services complémentaires |
| Protection et responsabilité à l'égard des populations touchées Fourniture et utilisation de l'assistance du PAM dans des conditions satisfaisantes en termes de sécurité, de transparence et de respect de la dignité | Proportion d'hommes bénéficiant d'une assistance qui ne rencontrent pas de problèmes de sécurité sur les sites des programmes du PAM ou sur le trajet emprunté pour s'y rendre ou en revenir Proportion de femmes bénéficiant d'une assistance qui ne rencontrent pas de problèmes de sécurité sur les sites des programmes du PAM ou sur le trajet emprunté pour s'y rendre ou en revenir Proportion d'hommes bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, comment faire une réclamation) Proportion de femmes bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, comment faire une réclamation) | Le personnel du PAM et les partenaires dispensent une formation efficace en matière de protection Des fonds sont disponibles pour le développement des capacités et pour la mise en place d'un mécanisme de réclamation |

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

| Résultats | Indicateurs de performance | Hypothèses |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif stratégique 1: Sauver des vies et préserver les moyens d'existence dans les situations d'urgence | | |
| Effet direct 1.1 Stabilisation ou réduction de la dénutrition chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes | Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité (en %) Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération (en %) Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement (en %) Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon du traitement (en %) Proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme qui y participe effectivement (couverture) | Les partenaires disposent d'effectifs et de ressources suffisants pour fournir des intrants et des services complémentaires Le rôle de chef de file du Gouvernement est suffisant pour garantir la cohésion entre les partenaires des programmes nutritionnels, et des intrants complémentaires sont fournis |
| Effet direct 1.2 Stabilisation ou amélioration de la consommation alimentaire des ménages et/ou des individus ciblés au cours de la période d'assistance | Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire insuffisant Score de diversité alimentaire Indice des stratégies de survie (moyenne) | La consommation alimentaire des ménages est suffisante |
| Produit 1.1 Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons effectués en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés | Nombre d'institutions bénéficiant d'une assistance (par exemple écoles, dispensaires), en pourcentage du nombre prévu Quantité d'articles non alimentaires distribués, par type, en pourcentage de la quantité prévue Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue Montant total des transferts monétaires en faveur des bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage du montant prévu | Le dépistage nutritionnel effectué par les partenaires est efficace, la couverture assurée par les établissements de santé est suffisante, et le contrôle de la qualité des produits alimentaires effectué au niveau des centres de santé gouvernementaux est efficace Des fonds sont disponibles en quantité suffisante et en temps voulu pour garantir le bon fonctionnement de la filière d'approvisionnement |



| ANNEXE II: CADRE LOGIQUE | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Résultats | Indicateurs de performance | Hypothèses |
| <p>Produit 1.2 Messages et conseils sur les aliments nutritifs spéciaux et les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants efficacement diffusés</p> | <p>Proportion d'aidants familiaux ciblés (hommes et femmes) ayant reçu 3 messages clés diffusés grâce aux informations et aux conseils du PAM</p> <p>Proportion de bénéficiaires (femmes/hommes) ayant pris connaissance de messages sur la nutrition diffusés avec l'appui du PAM, par rapport à la proportion prévue</p> <p>Proportion de femmes/d'hommes recevant des conseils sur la nutrition fournis avec l'appui du PAM, par rapport à la proportion prévue</p> | <p>La capacité des partenaires à fournir des services de messages et de conseils est suffisante</p> <p>Le rôle de chef de file du Gouvernement est suffisant pour garantir la cohésion entre les partenaires des programmes nutritionnels, de manière à faire passer des messages cohérents concernant l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants</p> <p>Des messages et conseils sur les aliments nutritifs spéciaux et les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants sont efficacement diffusés</p> |
| <p>Produit 1.3 Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons effectués en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p> | <p>Nombre d'institutions bénéficiant d'une assistance (par exemple écoles, dispensaires), en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Quantité d'articles non alimentaires distribués, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p> <p>Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p> <p>Montant total des transferts monétaires en faveur des bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage du montant prévu</p> | <p>Des fonds sont disponibles en quantité suffisante et en temps voulu pour garantir le bon fonctionnement de la filière d'approvisionnement</p> |
| Objectif stratégique 3: Réduire les risques et mettre les personnes, les communautés et les pays à même de couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels | | |
| <p>Effet direct 3.1 Renforcement de la résilience et réduction des risques de catastrophe et de choc auxquels sont exposés les communautés et les ménages ciblés en situation d'insécurité alimentaire, résultant notamment de l'amélioration de l'accès aux avoirs nécessaires à la subsistance</p> | <p>Score relatif aux avoirs des communautés: pourcentage de communautés ayant un score en hausse</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire limite</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p> <p>Score de diversité alimentaire</p> <p>Indice des stratégies de survie (alimentation): moyenne</p> <p>Indice des stratégies de survie (épuisement des avoirs): moyenne</p> | <p>Les bénéficiaires utilisent les espèces et les vivres de manière appropriée pour améliorer l'apport alimentaire et la nutrition dans leur ménage</p> |

| ANNEXE II: CADRE LOGIQUE | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Résultats | Indicateurs de performance | Hypothèses |
| Effet direct 3.2 Renforcement de la capacité des pays, des communautés et des institutions en matière de réduction des risques | Proportion des communautés ciblées dont la capacité de gérer les chocs et les risques climatiques s'est améliorée avec l'appui du PAM | Les communautés disposent des capacités voulues pour réduire les risques au minimum |
| Produit 3.1 Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons effectués en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés | Nombre d'institutions bénéficiant d'une assistance (par exemple écoles, dispensaires), en pourcentage du nombre prévu Quantité d'articles non alimentaires distribués, par type, en pourcentage de la quantité prévue Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue Montant total des transferts monétaires en faveur des bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage du montant prévu | Des fonds suffisants sont disponibles en temps voulu pour garantir le bon fonctionnement de la filière d'approvisionnement en vivres et en espèces |
| Produit 3.2 Avoirs communautaires ou avoirs utiles à la subsistance créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblées | Nombre d'avoirs créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblées, par type et unité de mesure | Les partenaires et les ministères fournissent des intrants techniques et autres à l'appui des activités ACA |
| Produit 3.3 Quantité accrue de produits alimentaires achetés par le PAM sur les marchés régionaux, nationaux et locaux et à de petits exploitants | Nombre de petits exploitants ayant bénéficié d'un appui Quantité de produits alimentaires achetés localement dans le cadre du système d'achats locaux et régionaux (en tonnes) Quantité de produits alimentaires achetés localement à des systèmes de regroupement de la production favorables aux petits exploitants (en tonnes) Nombre d'organisations paysannes ayant bénéficié d'une formation sur l'accès aux marchés et les traitements après récolte | Des intrants techniques et autres sont disponibles pour appuyer les activités ACA |
| Produit 3.4 Avoirs communautaires ou avoirs utiles à la subsistance créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblées | Nombre d'avoirs créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblées, par type et unité de mesure | Les communautés sont en mesure, moyennant un appui, d'entretenir les avoirs créés dans le cadre des activités ACA |



| ANNEXE II: CADRE LOGIQUE | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Résultats | Indicateurs de performance | Hypothèses |
| <p>Produit 3.5 Capacités humaines atténuant les risques de catastrophe et de choc développées</p> | Nombre de personnes formées, par sexe et type de formation | Des fonds suffisants sont disponibles en temps voulu |
| <p>Produit 3.6 Appui fourni aux filets de sécurité nationaux concernant la sécurité alimentaire, la nutrition, l'éducation, les avoirs des communautés et la contribution globale au renforcement de la résilience</p> | <p>Nombre d'activités d'assistance technique organisées, par type</p> <p>Nombre de personnes formées, par sexe et type de formation</p> | Des fonds suffisants sont disponibles en temps voulu |
| <p>Produit 3.7 Dispositifs et cadres réglementaires nationaux mis en place en matière de nutrition, d'alimentation scolaire et de filets de sécurité</p> | <p>Nombre d'activités d'assistance technique organisées, par type</p> <p>Nombre de politiques nationales concernant les filets de sécurité ayant une dimension nutritionnelle</p> <p>Nombre de programmes nationaux élaborés avec l'appui du PAM (nutrition, alimentation scolaire, filets de sécurité)</p> | Des fonds suffisants sont disponibles en temps voulu |
| Objectif stratégique 4: Réduire la dénutrition et rompre le cycle intergénérationnel de la faim | | |
| <p>Effet direct 4.1 Réduction de la dénutrition, y compris des carences en micronutriments, chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants d'âge scolaire</p> | <p>Proportion de la population ciblée qui participe à un nombre suffisant de distributions</p> <p>Proportion d'enfants recevant l'apport alimentaire minimum acceptable</p> <p>Proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme qui y participe effectivement (couverture)</p> | <p>Les partenaires disposent d'effectifs et de ressources suffisants pour fournir des intrants et des services complémentaires</p> <p>Le rôle de chef de file du Gouvernement est suffisant pour garantir la cohésion entre les partenaires des programmes nutritionnels, et des intrants complémentaires sont fournis</p> |
| <p>Effet direct 4.2 Renforcement des capacités et accroissement de la prise en charge des activités au profit de la lutte contre la dénutrition et de l'amélioration de l'accès à l'éducation aux niveaux régional, national et communautaire</p> | Indice de capacité nationale: programmes nutritionnels | <p>Le contexte politique et les conditions de sécurité sont propices à la programmation</p> <p>Des fonds suffisants sont disponibles en temps voulu</p> |



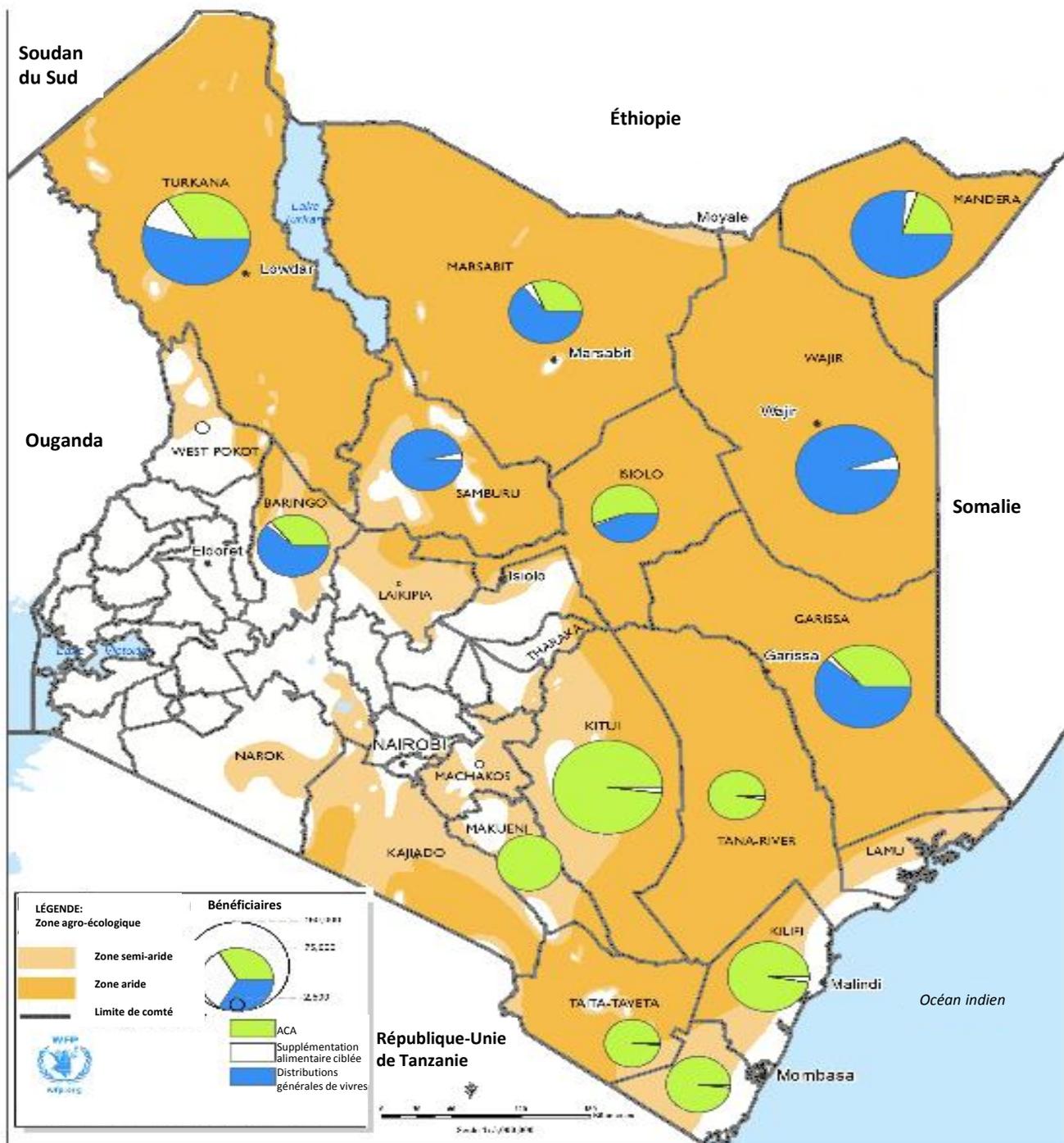
ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

| Résultats | Indicateurs de performance | Hypothèses |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Produit 4.1 Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons effectués en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p> | <p>Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p> <p>Quantité d'articles non alimentaires distribués, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p> <p>Nombre d'institutions bénéficiant d'une assistance (par exemple écoles, dispensaires), en pourcentage du nombre prévu</p> | <p>Des fonds suffisants sont disponibles en temps voulu</p> |
| <p>Produit 4.2 Messages et conseils sur les aliments nutritifs spéciaux et les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants efficacement diffusés</p> | <p>Proportion de bénéficiaires (femmes/hommes) ayant pris connaissance de messages sur la nutrition diffusés avec l'appui du PAM, par rapport à la proportion prévue</p> <p>Proportion de femmes/d'hommes recevant des conseils sur la nutrition fournis avec l'appui du PAM, par rapport à la proportion prévue</p> <p>Proportion d'aidants familiaux ciblés (hommes et femmes) ayant reçu 3 messages clés diffusés grâce aux informations et aux conseils du PAM</p> | <p>Le rôle de chef de file du Gouvernement est suffisant pour garantir la cohésion entre les partenaires des programmes nutritionnels, de manière à faire passer des messages cohérents concernant l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants</p> |
| <p>Produit 4.3 Conseils sur les politiques et appui technique fournis en vue d'améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, de l'assistance alimentaire et des systèmes de nutrition et de sécurité alimentaire, y compris les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire</p> | <p>Nombre d'activités d'appui technique concernant le suivi de la sécurité alimentaire et l'assistance alimentaire, par type</p> <p>Nombre d'évaluations/d'opérations de collecte de données réalisées au niveau national prenant en compte la sécurité alimentaire et la nutrition grâce à l'appui du PAM</p> | <p>La coopération du Gouvernement est suffisante pour garantir que les conseils en matière de politiques et l'appui technique renforcent l'obligation redditionnelle</p> |
| <p>Produit 4.4 Systèmes nationaux de suivi de l'évolution de la sécurité alimentaire et de la nutrition renforcés</p> | <p>Nombre de rapports de suivi/surveillance sur la sécurité alimentaire et la nutrition établis avec l'aide du PAM</p> <p>Nombre d'homologues gouvernementaux formés à la collecte et à l'analyse des données sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> | <p>Les structures gouvernementales sont suffisamment souples pour prendre en compte les améliorations apportées aux systèmes de suivi</p> |

| ANNEXE II: CADRE LOGIQUE | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Résultats | Indicateurs de performance | Hypothèses |
| <p>Produit 4.5 Conseils sur les politiques et appui technique fournis en vue d'améliorer la gestion de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'alimentation scolaire</p> | <p>Nombre d'activités d'assistance technique organisées, par type Nombre d'agents publics formés par le PAM dans les domaines de la conception et de l'exécution de programmes nutritionnels et d'autres domaines en rapport avec la nutrition (techniques, stratégies, gestion), par sexe et type de formation</p> | <p>Les structures gouvernementales sont suffisamment souples pour prendre en compte les améliorations apportées aux systèmes de suivi</p> |
| <p>Produit 4.6 Dispositifs et cadres réglementaires nationaux mis en place en matière de nutrition, d'alimentation scolaire et de filets de sécurité</p> | <p>Nombre d'activités d'assistance technique organisées, par type Nombre de programmes nationaux élaborés avec l'appui du PAM (nutrition, alimentation scolaire, filets de sécurité) Nombre de politiques nationales concernant les filets de sécurité ayant une dimension nutritionnelle</p> | <p>La coopération du Gouvernement est suffisante pour garantir que les conseils en matière de politiques et l'appui technique renforcent l'obligation redditionnelle</p> |

ANNEXE III

IPSR Kenya 200736: Assistance alimentaire pour la création d'avoirs, supplémentation alimentaire ciblée et distributions générales de vivres



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

| | |
|--------|-----------------------------------------------------------|
| ACA | Assistance alimentaire pour la création d'avoins |
| IPSR | intervention prolongée de secours et de redressement |
| ONG | organisation non gouvernementale |
| PNUAD | Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |